



**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE DE SCHOPPERTEN**

2 Rue principale
67260 SCHOPPERTEN
Tél. Fax. 03.88.00.13.53.
Email : mairie.shopp@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 27 SEPTEMBRE 2016.

Sous la présidence du Maire Reeb Sylvie,

Etaient présents : MMES/MRS.

Carel Emmanuel 1^{er} adjoint, Jost Alfred 2^{ème} adjoint ; Boos Ludovic, Durant Virginie, Junker Philippe, Lang Elisabeth, Schmitt Didier, conseillers municipaux.

ORDRE DU JOUR :

- 1/ Attribution des marchés Route de Keskastel,**
- 2/ Proposition de prêts,**
- 3/ Intention d'aliéner divers biens,**
- 4/ Maison communale,**
- 5/ Divers.**

1/ Attribution des marchés Route de Keskastel.

Mme le Maire fait part au Conseil municipal de l'ouverture des plis effectuée le 30 août 2016 en présence des adjoints.

Vu l'étude comparative établie par le Maître d'œuvre et après en avoir délibéré, sont retenues par sept voix pour et une contre :

- Lot 1 Réseaux secs à l'entreprise EST RESEAUX pour 152.999,06 €uros,
- Lot 2 Aménagement voirie à l'entreprise RAUSCHER pour 137.880,90 €uros.

Mme le Maire est autorisée à signer les courriers d'attribution ainsi que tout document en rapport.

2/ Proposition de prêts.

Dans le but de financer le projet cité en n° 1 et après en avoir débattu, le Conseil municipal autorise le Maire en collaboration avec les adjoints, à signer le plan de financement leurs semblant le plus intéressant.

3/ Intention d'aliéner divers biens.

Plusieurs biens sont susceptibles de changer de propriétaires. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de **ne pas faire usage** de son droit de préemption pour les parcelles suivantes :

Section 6 parcelles 34,35 et 36 Village d'une contenance de 40,09 ares ;

Section 2 parcelle 151 Village d'une contenance de 5,01 ares ;

Section 2 parcelle 150 Village d'une contenance de 5,49 ares.

4/ Maison communale.

La locataire de la maison communale a déposé en Mairie une résiliation de bail avec effet au 31 octobre 2016,

Les conseillers acceptent cette demande et demande l'affichage dans les casiers des rues d'un avis à la population afin de trouver un nouveau locataire.

5/ Divers.

A/ Dissolution du budget périscolaire et transfert de l'actif.

- Vu la décision de clôture du budget périscolaire au 31 décembre 2016,
- Vu les écritures de clôture effectuées à cet effet,
- Vu l'approbation de la Trésorerie de Sarre-Union,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide la fermeture de ce budget qui n'a plus lieu d'être.

B/ ONF Programme des travaux sylvicoles état prévisionnel des coupes.

Mme le Maire fait part à l'assemblée du programme des travaux d'exploitation – Etat de prévision de coupes établi par les service de l'ONF.

Après en avoir discuté, les membres du Conseil accepte ce programme s'élevant à un bilan net prévisionnel de 2 762,00 €uros H.T.

Pour compte rendu certifié conforme et exécutoire.

Schopperten, le 20 octobre 2016,

Le Maire,